

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
Jean-Michel Blanquer
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : prime d'équipement pour les CPE et professeurs documentalistes

Paris, le 19 novembre 2020

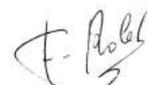
Monsieur le Ministre,

Nous avons eu confirmation par votre Cabinet de l'exclusion des professeurs documentalistes du versement de la prime d'équipement annoncée lundi dernier. Cette décision suscite colère et incompréhension chez nos collègues professeurs documentalistes. Dans un contexte où le développement de l'EMI est plus que jamais d'actualité, où l'apport des professeurs documentalistes par leur travail au sein des équipes pédagogiques, l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur, la recherche de ressources diversifiées est reconnu de tous, le sentiment de discrimination est vif. Le SNES FSU a déjà alerté sur le fait que ces collègues perçoivent une indemnité inférieure à celle des autres professeurs, les écarter en outre de la prime d'équipement constituerait une négation supplémentaire de leur rôle .

Nous vous demandons donc de réparer cette injustice en attribuant à tous la prime d'équipement et réitérons notre demande d'alignement de l'indemnité de sujétion particulière sur le montant de l'ISOE.

Sur le même sujet , nous vous demandons également de revenir sur votre décision d'exclure les CPE du périmètre des bénéficiaires de la prime d'équipement. Cette annonce est très mal vécue par les CPE qui y voit une marque supplémentaire d'une injuste inégalité de traitement, alors même que les CPE font pleinement partie des équipes éducatives et ont montré dans cette difficile période de pandémie leur investissement.

Je vous remercie de votre attention.
Avec mes salutations les plus respectueuses.



Frédérique Rolet,
secrétaire générale du SNES-FSU